

Session 3 – Autochtonie en Afrique : élites et domination, droit et politique

Le doute comme principe actuel de protection des personnes dites autochtones en Afrique

Philippe Karpe (CIRAD)

Résumé

Figure (peut-être) imposée, l'autochtone se voit pourtant progressivement doté d'une reconnaissance et d'un statut juridiques propres et sous ce nom en Afrique. Paradoxalement, grâce aux incertitudes qui caractérisent ceux-ci (à tout le moins au niveau régional), des opportunités de protection, et de son approfondissement, semblent s'ouvrir. En fait, pour le moment, il s'agit moins de dire ce que sont ou ce que devraient être les termes du régime juridique protecteur des autochtones africains que de suggérer une relecture des travaux en cours, d'en éclairer et d'en enrichir les différentes possibilités, dans l'intérêt de tous.

Philippe Karpe, juriste, directeur de recherche au Cirad, UMR SENS